

# ASSEMBLEE GENERALE

DOUZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Vendredi 27 septembre 1957,  
à 15 heures

New-York

## SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

|  |     |
|--|-----|
| Discours de M. Cañas (Costa-Rica)..... | 201 |
| Discours de M. Chamandi (Yémen).....   | 203 |
| Discours de M. Esin (Turquie).....     | 205 |

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. CAÑAS (Costa-Rica) [traduit de l'espagnol]: Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à vos hautes fonctions, et également de féliciter l'Assemblée de son choix. Pour moi en particulier, ce sera un grand privilège que de participer sous votre conduite aux travaux de cette assemblée, car les relations prolongées et fécondes que j'ai eues avec vous dans le passé ont été pour moi extrêmement profitables; j'ai la certitude qu'il en sera de même dans l'avenir.
2. J'ai également le devoir de souligner l'attitude désintéressée de M. Charles Malik, que nous connaissons depuis longtemps, et considérons comme l'un de ceux qui, par leur personnalité même, ont contribué au prestige de l'Organisation des Nations Unies.
3. Le Gouvernement costa-ricien a le plaisir de souhaiter la bienvenue dans notre assemblée à deux nouveaux Etats Membres: le Ghana et la Fédération de Malaisie, dont l'existence est un témoignage de l'admirable évolution des peuples d'Asie et d'Afrique vers leur indépendance, ainsi que de l'attitude créatrice et constructive du Royaume-Uni.
4. Mon gouvernement a également le plaisir d'adresser à M. Hammarskjöld ses chaleureuses félicitations à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation. Nous sommes fiers d'avoir contribué à deux reprises à sa désignation, et nous le félicitons de mettre son talent, son dévouement, son tact et sa générosité au service des Nations Unies. Nous pouvons attendre beaucoup — et nous attendons beaucoup — de son labeur et de son enthousiasme.
5. Quand nous avons mis fin, en mars dernier, aux travaux de la onzième session de l'Assemblée générale, une atmosphère d'optimisme régnait parmi les Nations Unies. L'Assemblée avait donné la preuve de son efficacité en résolvant d'une façon assez satisfaisante le problème du Moyen-Orient, où, trois mois auparavant, la situation paraissait dangereuse et difficile; elle avait aussi montré sa sagesse en adoptant des résolutions transactionnelles au sujet de questions aussi épineuses que celles d'Algérie [résolution 1012 (XI)] et de Chypre [résolution 1013 (XI)], pour lesquelles on s'attendait à des débats âpres et fertiles en incidents.

Les circonstances dans lesquelles elle avait adopté sa résolution [1011 (XI)] sur le désarmement semblaient aussi présager un accord clair et définitif des grandes puissances à ce sujet.

6. Malheureusement, l'optimisme inspiré par cette dernière résolution a été de courte durée. Malgré de longs mois de délibérations, les conversations de Londres n'ont pas abouti au résultat espéré par les peuples de la terre. Projet après projet, toutes les propositions ont été repoussées, et nous regrettons que l'Union soviétique n'ait pas estimé de son intérêt d'accepter les dernières propositions, qui représentent une sérieuse et honnête tentative de solution du problème. La manière même dont l'Union soviétique a repoussé ces propositions peut apporter de l'eau au moulin des pessimistes qui s'obstinent à dire que cette nation n'a aucun intérêt à ce que le monde parvienne à un accord définitif en matière de désarmement. Nous devons cependant, ici, à l'Organisation des Nations Unies, manifester notre foi en écartant les sentiments pessimistes et continuer à espérer — même contre toute espérance — que certaines attitudes d'intransigeance se modifieront et qu'il y aura un progrès effectif dans le domaine du désarmement.

7. Ce qui nous encourage dans cet espoir, c'est qu'aucune des grandes puissances intéressées n'a considéré le temps consacré aux négociations comme du temps perdu; c'est qu'apparemment elles sont prêtes à débattre cette question à l'Assemblée avec un zèle renouvelé; c'est enfin que personne n'a fermé la porte à la possibilité d'un nouvel accord. D'autre part, nous devons reconnaître que le texte même des propositions repoussées à Londres représente en soi un progrès considérable. Il y a eu des moments, pendant ces 11 années, où le simple fait de présenter des propositions semblables aurait été considéré comme un geste fantaisiste ou un vain rêve d'idéologue. Peut-être n'est-il pas extravagant de penser que l'Union soviétique se convaincra dans l'avenir — et non pas dans un avenir lointain, mais dans un avenir que nous pourrions déjà entrevoir assez proche — de la bonne foi et de l'honnêteté qui inspirent les propositions occidentales.

8. Les petits pays ne peuvent offrir que leur coopération désintéressée et leur dévouement pour aider à rechercher une solution effective du problème. Il est possible que la session que nous venons de commencer voie le triomphe d'efforts similaires de la part de tous les Etats Membres, et la réussite flatteuse d'un groupe de petites nations qui demandent que les projets de désarmement ne soient pas repoussés de but en blanc, quoi qu'ils vaillent, arbitrairement, mais qu'ils fassent l'objet de discussions et de négociations jusqu'à épuisement de la dernière goutte de patience.

9. Déjà, au cours de la neuvième session, nous avons vu l'Union soviétique abandonner peu à peu ses objections catégoriques au projet audacieux d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Les représentants des petites nations ont alors pensé, avec un

orgueil bien compréhensible, que leur groupe nombreux et sincère avait peut-être inspiré à l'Union soviétique la position constructive qu'elle avait finalement adoptée et dont nous commençons à voir les fruits. Nous espérons lui voir adopter cette année une attitude analogue à l'égard du désarmement.

10. L'efficacité des résolutions de l'Assemblée générale dans le cas du Proche-Orient, qui a réclamé de nous tant d'efforts et tant de travail au cours de la dernière session, se trouve démontrée par la paix relative qui règne depuis des mois sur la frontière entre Israël et les pays voisins. Les problèmes de tous ordres suscités par l'offensive israélienne contre l'Égypte et par la participation franco-britannique à des opérations militaires simultanées ont perdu peu à peu leur caractère dangereux. Le jour n'est peut-être pas éloigné où nous pourrions voir une coexistence effective des races et des nations, des religions et des peuples, dans cette partie du monde qui a tant souffert récemment.

11. La Force d'urgence des Nations Unies a été l'instrument qui a permis de ramener la tranquillité dans cette région. Le monde doit remercier sincèrement de leur collaboration désintéressée et du service considérable qu'ils ont rendu à la cause de la paix les pays qui ont mis leurs troupes à la disposition de la Force. Ma délégation estime que nous devons prêter une oreille attentive aux voix qui demandent que la Force d'urgence, ou une force analogue, devienne un instrument permanent chargé par les Nations Unies de veiller au maintien de l'ordre. L'épisode de Suez a montré d'une façon dramatique combien il était utile de pouvoir disposer rapidement de troupes d'observation ou d'alerte; le Costa-Rica appuiera par conséquent les propositions qui pourraient tendre à créer une force permanente.

12. A notre ordre du jour figure encore la proposition, faite par les pays d'Amérique latine, auxquels s'est associée l'Espagne, de reviser la Charte en vue d'augmenter le nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité ainsi que le nombre de sièges du Conseil économique et social. L'accroissement notable du nombre des Membres de notre organisation au cours des dernières années nous oblige à augmenter le nombre des sièges dans ces deux conseils ainsi que dans d'autres organes subsidiaires. La réforme proposée n'est qu'une question de forme; elle ne cherche qu'à adapter objectivement à la réalité de l'Organisation des Nations Unies les dispositions de la Charte. C'est pourquoi nous déplorerions qu'un vote favorable à ces projets soit lié à des concessions ou même à des considérations de nature politique, complètement étrangères au problème qu'il s'agit de résoudre: la représentation effective des diverses régions géographiques dans les organes essentiels des Nations Unies.

13. Au cours des dernières années, des divergences de toute sorte ont surgi au sujet de cette question de la représentation géographique et de ce qu'il faut entendre par chacune des zones. Nous croyons que, parallèlement à la question de l'augmentation du nombre des sièges des conseils, il serait bon d'étudier la possibilité de mettre au point un document officiel qui délimiterait clairement les zones géographiques à représenter, énumérerait les États qui les composent, et le nombre des sièges assignés à chacune d'elles; un document qui, plus officiel que l'accord de Londres, le mettrait à jour et tiendrait compte de la composition actuelle de l'Organisation des Nations Unies.

14. La composition actuelle de notre organisation est la meilleure preuve que le monde vit à présent des temps

différents et que nous devons adapter nos méthodes passées à ces temps nouveaux et aux présentes conditions. Il est logique que, dans certains secteurs, on se soit préoccupé de voir qu'à mesure que notre assemblée devient plus nombreuse, ses membres primitifs perdent certaines prérogatives, peut-être certaines influences ou certaines assurances sur le résultat des choses. Nous vivons des temps incertains; des temps où les problèmes ne se résolvent pas toujours de la manière que nous préfererions, ni par les moyens d'autrefois, un autrefois qui n'est pas encore très éloigné. Mais nous ne pouvons pas arrêter le cours de l'histoire, bien que souvent des voix s'élèvent pour nous demander de l'endiguer.

15. Nous avons été surpris d'entendre se joindre à ces voix celle d'une des personnalités les plus vénérables et les plus marquantes du monde, et de lui entendre demander que nous abandonnions le système de vote pratiqué dans cette assemblée pour le remplacer par un système de vote qualitatif, dans lequel la main levée de certaines délégations compterait davantage que la main d'autres délégations. Il est peu de pays où ne se soit jamais fait jour une telle doctrine, inspirée par des préoccupations aristocratiques à peine voilées, qui voudrait que le vote de certains citoyens valût plus que celui de citoyens plus modestes. Généralement, ces idées ne triomphent pas, mais dans les cas très limités où elles ont été retenues, le résultat a été la dictature d'une classe, d'un parti, d'un homme ou d'une race.

16. Il faut se rappeler que, parmi les organes de l'Organisation des Nations Unies, celui qui n'a pas justifié les espoirs placés en lui par les peuples en 1945 est précisément celui au sein duquel tous les votes n'ont pas le même poids. On ne nous dit pas comment il faudrait établir ce système qualitatif dont on parle, si on le fonderait sur l'ancienneté ou la richesse matérielle ou la puissance militaire, ou peut-être encore sur une impondérable richesse spirituelle; si l'on donnerait plus d'importance aux pays les plus peuplés ou à ceux qui ont l'armée la plus nombreuse, ou bien à ceux où, comme dans le mien, le pouvoir des gouvernements repose traditionnellement sur la volonté du peuple exprimée librement et sans obstacle.

17. La valeur véritable d'un vote émis dans cette assemblée est une question morale. A partir du moment (puisse-t-il n'arriver jamais!) où l'on voudrait que la voix d'un représentant compte plus que celle d'un autre, je suis sûr que les pays qui, comme le mien, n'ont ni puissance militaire ni puissance économique, mais peuvent montrer aux Nations Unies qu'ils ont constamment servi leur cause, et s'en sont littéralement tenus aux principes de la Charte, sans les violer jamais ni au sein de l'Organisation ni dans les limites précises de leur territoire, ces pays — qui ne sont pas si rares — réclameraient devant la conscience du monde que ces conditions pèsent également dans la balance, et non pas seulement la simple force, employée parfois au mépris des principes de coexistence harmonieuse que nous avons acceptés à San-Francisco et réaffirmés lors des dernières séances de la onzième session de l'Assemblée générale.

18. Mais je suis en train de lasser l'attention de mes collègues en spéculant sur ce qui n'est qu'une détestable fantaisie. Il se peut que l'égalité des États soit ce qu'on appelle en droit une fiction juridique; mais il y a ici de nombreuses fictions juridiques, et nous en vivons. L'égalité de vote des membres permanents du Conseil de sécurité est une de ces fictions, et je la cite à titre d'exemple. Le résultat de certains

votes peut nous irriter quelquefois, mais la lumière de la raison et de la vérité finit toujours par s'imposer. Pour qu'une noble cause triomphe, il n'est pas besoin de calculs logarithmiques sur la valeur de chaque vote. Les mains des représentants des nations sans reproche se lèvent en une majorité admirable pour condamner ce qui doit être condamné, quelles que soient les nuances de pensée qui puissent diviser cette assemblée sur des questions de moindre importance.

19. Nous, petits pays, observons l'exemple qui nous est donné et conservons notre espoir en l'avenir. L'exemple, nous le trouvons dans les leçons du passé; nous devons aussi le trouver dans l'attitude des grandes puissances. L'avenir, nous sommes en train de le construire, et pour cette tâche les mains de tous les ouvriers sont utiles et nécessaires.

20. M. CHAMANDI (Yémen) [*traduit de l'anglais*] : La délégation yéménite est heureuse de féliciter sir Leslie Munro de son élection à la présidence de la douzième session de l'Assemblée générale. Nous avons l'espoir confiant que, sous sa présidence et grâce à la compréhension mutuelle dont feront preuve les membres de notre organisation, cette session sera couronnée de succès.

21. D'autre part, au nom de ma délégation, je salue chaleureusement les deux nouveaux Etats Membres, le Ghana et la Fédération de Malaisie, récemment admis au sein de l'Organisation des Nations Unies, et je leur adresse nos cordiales félicitations. Comme à toutes les nations pacifiques, mon pays leur tend une main fraternelle.

22. Quand, à la dernière session de l'Assemblée générale nous avons pris la parole, dans cette même salle, au cours de la discussion générale, les sombres nuages que faisaient planer sur nous les graves événements du moment faisaient régner une atmosphère de tension et de malaise.

23. Nous devons tous nous réjouir de pouvoir parler aujourd'hui dans une atmosphère plus sereine et plus détendue, ces sombres nuages s'étant pour la plupart dissipés grâce à la ferme attitude adoptée par les Nations Unies et aux efforts du Secrétaire général. Nous tenons à remercier M. Hammarskjold des efforts qu'il a déployés et de l'attitude impartiale qu'il a eue lors de la crise du canal de Suez. Nous espérons sincèrement que notre organisation adoptera la même attitude à l'avenir chaque fois qu'une grande puissance essaiera d'imposer sa volonté à une nation faible et chaque fois que de graves événements menaceront la paix et la sécurité dans quelque région du monde que ce soit.

24. La crise de Suez a prouvé au monde deux importantes vérités. En premier lieu, elle a eu pour effet d'augmenter le prestige et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et l'importance du rôle qu'elle est appelée à jouer dans les événements mondiaux; elle a aussi prouvé clairement au monde que, lorsque les Membres de l'Organisation des Nations Unies agissent en complète coopération, l'Organisation est capable de prendre des décisions efficaces et d'empêcher que de graves événements ne dégénèrent en conflits armés.

25. En second lieu, la crise de Suez a prouvé combien était fallacieuse la thèse de la propagande colonialiste, selon laquelle l'Egypte et les autres pays arabes seraient incapables de gérer leurs propres affaires et de s'acquitter de leurs obligations internationales. L'Egypte a prouvé au monde entier avec quelle compétence elle administre le canal de Suez et elle s'est engagée à

remplir les obligations qui lui incombent à cet égard et dans d'autres domaines. De même, les autres nations arabes, si on les laisse en paix, pourront prouver qu'elles sont capables de gérer leurs propres affaires, de contribuer au maintien de la paix et de coopérer entre elles et avec d'autres nations pour le bien de l'humanité.

26. Pour leur part, le gouvernement et le peuple du Yémen non seulement sont résolus à protéger et défendre leur indépendance, leurs droits et leur dignité, mais ils travaillent aussi à leur progrès administratif, social et économique, ainsi qu'au renforcement de leurs liens amicaux avec tous les autres pays. Depuis son entrée dans l'Organisation, le Yémen a pris part à toutes les formes de son activité, notamment en respectant les principes de la Charte et en exécutant sans réserve les résolutions de l'Assemblée générale. Nous ne sommes animés, à l'égard des autres nations, que de bonne volonté et d'un désir de compréhension mutuelle. Nous sommes parfaitement capables de gérer nos propres affaires et nous nous sommes engagés à nous acquitter de nos obligations internationales.

27. Malheureusement, on ne nous a pas laissé le loisir de réaliser ces objectifs de façon pacifique. Les puissances colonialistes, qui cherchent à semer la discorde parmi les pays arabes pour les empêcher de s'unir et de renforcer le nationalisme arabe, ne nous ont pas laissés en paix. La puissance qui a déclaré l'année dernière qu'il ne fallait pas laisser sans entraves l'administration du canal de Suez attaque quotidiennement notre territoire et n'essaie pas d'entraver ses propres actes d'agression.

28. Il est vrai que certains des sombres nuages qui nous menaçaient au cours de la dernière session se sont dissipés. Mais l'atmosphère demeure tendue et chargée d'électricité, et le monde n'est pas encore entré dans une période de calme total. Les fondements de la paix mondiale sont encore mal assurés parce que la paix est menacée de deux côtés: par la course aux armements et par la crise du Moyen-Orient.

29. Pour ce qui est de la course aux armements, tout ce qu'un petit pays comme le Yémen peut faire pour servir la paix, c'est de lancer un appel aux deux antagonistes en leur demandant de ne pas retarder la réalisation, grâce aux nouvelles négociations qui doivent avoir lieu à la Commission du désarmement, d'un accord raisonnable et juste par lequel ils s'engageront à réduire leurs armements et leurs forces armées et à ne pas utiliser l'énergie atomique et nucléaire, si ce n'est à des fins pacifiques. L'humanité leur en sera reconnaissante, car elle sera alors soulagée d'un lourd fardeau: les hommes dormiront en paix, délivrés du cauchemar d'une troisième guerre mondiale où interviendraient les bombes nucléaires et les engins télé-guidés.

30. En ce qui concerne la crise du Moyen-Orient, la délégation yéménite croit que sa solution dépend du comportement et de la bonne volonté des puissances en présence, qui ont des intérêts opposés dans cette région du monde.

31. Etant donné les informations mensongères que l'on a répandues à propos du Moyen-Orient, nous voulons que chacun sache l'incontestable vérité, nous voulons assurer nos amis et nos ennemis qu'aucun Etat arabe n'attaquera jamais un autre Etat arabe et que toutes les nations arabes viendront au secours d'un Etat arabe qui serait attaqué par un ennemi. Les Etats arabes ne laisseront jamais se relâcher les liens nationaux

qui les usissent tous et n'attaqueront jamais personne, sinon pour se défendre. Les dirigeants arabes ont fait à maintes reprises des déclarations très claires en ce sens. Nous aimerions donc que ceux qui recherchent des bénéfices personnels renoncent à vouloir détruire l'harmonie et l'unité arabes.

32. Les Etats arabes ne sont animés de sentiments hostiles à l'égard de personne. Leur politique est fondée sur la bonne volonté et les relations pacifiques avec toutes les nations. Si on les laisse en paix, sans ingérence ni pression extérieures, ils régleront tout différend qui viendrait à surgir entre eux en faisant preuve de compréhension mutuelle et par des négociations pacifiques.

33. L'inquiétude des Etats arabes ne vient pas de la crainte qu'ils pourraient éprouver les uns à l'égard des autres. Elle a pour cause les intrigues du sionisme mondial, dont le but est la pêche en eau troublée et l'extension du territoire d'Israël aux dépens de ses voisins arabes. Le sionisme mondial profitera de toutes les occasions pour mettre en œuvre son programme historique, c'est-à-dire essayer de s'emparer de toute la région qui va de l'Euphrate à la Méditerranée et à la mer Rouge.

34. Le Yémen, pour sa part, a un problème qui le préoccupe vivement et qui représente un danger imminent pour notre existence même. Tous ceux qui ont une connaissance suffisante de l'histoire et de la géographie savent certainement que le Yémen méridional, qui est sous la domination des autorités britanniques, fait partie intégrante du Royaume du Yémen et que ces autorités ont occupé cette région par la force, il y a bien longtemps, et ont imposé à ses sultans et à ses cheiks des accords et des traités discriminatoires qui ont fait des fonctionnaires britanniques les maîtres réels du pays.

35. Les forces britanniques ont attaqué le territoire du Yémen libre chaque fois qu'elles ont trouvé un prétexte pour le faire. Ces attaques ont récemment augmenté en fréquence et en intensité au point de devenir continuelles depuis le début de l'année. Presque chaque jour, des avions militaires britanniques effectuent des raids et lancent des bombes et des fusées incendiaires sur les biens et sur les habitants non armés, tandis que l'artillerie et l'infanterie attaquent par terre. Ces attaques ont causé à la population de lourdes pertes en biens et en vies humaines.

36. Le Gouvernement yéménite tient à déclarer que l'occupation continue du Yémen méridional par le Royaume-Uni est un acte illégal, qui viole sa souveraineté, le droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies. Les agressions répétées des forces armées britanniques et le mépris des droits du peuple yéménite auront des conséquences graves.

37. Nous soumettons notre cause au jugement de l'opinion mondiale, dans l'espoir que les autorités du Royaume-Uni mettront fin à leurs actes d'agression et coopéreront à un règlement équitable et satisfaisant de ce problème.

38. Les autorités du Royaume-Uni ne se sont pas contentées d'attaquer le Yémen: elles ont étendu leurs actes d'agression au faible peuple de l'Oman. Le peuple de l'Oman n'a commis aucun crime, si ce n'est de lutter pour son indépendance et pour se libérer des chaînes du colonialisme. Les forces britanniques ont détruit des villes et tué des Omanais innocents et sans armes, parce que le peuple de l'Oman avait refusé de se soumettre à l'asservissement. Nous regrettons que le Royaume-

Uni persiste à suivre sa vieille politique impérialiste et agressive et nous nous demandons quand il la remplacera par une politique fondée sur la compréhension mutuelle et sur le respect des droits des autres peuples. 39. L'attitude anticolonialiste du Gouvernement yéménite est fondée sur le respect de tous les peuples et de leur droit d'être libres et de disposer d'eux-mêmes. Bien entendu, en tant que nation asiatique, nous nous intéressons particulièrement à l'avenir des peuples asservis d'Asie et d'Afrique.

40. Tout le monde sait que l'un des facteurs essentiels qui ont été à l'origine des troubles du Moyen-Orient est la création d'Israël sur les ruines d'un pays qui appartient aux Arabes; il faut ajouter à ce facteur la politique colonialiste et les intrigues sionistes. Il est bien connu également que le problème des réfugiés de Palestine est une conséquence de la création d'Israël. Nous n'avons pas besoin de répéter ce que nous disons chaque année au sujet des souffrances de ces réfugiés, chassés de leur foyer et de leur pays pour errer dans le désert et devenir les victimes de la faim et de la maladie.

41. Nous regrettons profondément que les Nations Unies n'accordent pas au problème de ces malheureux réfugiés une attention suffisante. Le renvoi de la solution de ce problème d'une session à l'autre ne fait qu'aggraver la situation et menace constamment la paix et la sécurité de cette région. Notre organisation est fondée sur les principes du maintien de la paix et de la protection des opprimés. Il n'y aura pas de paix en Palestine tant que les réfugiés ne seront pas rapatriés et qu'on ne leur restituera pas la totalité de leurs droits.

42. Quant au problème algérien, nous sommes surpris — et c'est certainement le cas de bien des gens — de l'intransigeance du Gouvernement français et de sa persistance à vouloir réprimer le mouvement nationaliste algérien en massacrant les Algériens et en détruisant leurs foyers. Il semble que ce soit la façon française d'influencer les gens et de se faire des ennemis. Le moment est venu pour le Gouvernement français de renoncer à imposer la citoyenneté française aux Algériens en maintenant que l'Algérie fait partie intégrante de la France. Le moment est venu pour le Gouvernement français de prendre conscience des réalités et d'admettre qu'il n'est d'autre issue à ce dilemme que la reconnaissance du droit du peuple algérien à disposer de lui-même et à avoir son indépendance, qu'il est en train d'acquiescer de toute façon.

43. Il est, à bien des égards, de l'intérêt de la France elle-même d'essayer sérieusement de résoudre le problème algérien de façon juste et équitable. Une Algérie indépendante sera l'amie de la France et non pas son ennemie, et les deux parties n'en retireront que des avantages. C'est alors, et alors seulement, que la France sera délivrée de l'Algérie, comme l'a dit le représentant de l'Irlande [682<sup>ème</sup> séance]. Elle sera également délivrée des critiques que le monde entier élève contre son action, dont on ne trouve la pareille ni dans les pays évolués ni dans les pays sous-développés.

44. L'une des questions qui intéressent particulièrement les pays asiatiques est celle du règlement du problème de l'Irian occidental. Nous ne voyons aucune raison pour que l'on ne restitue pas ce territoire à l'Indonésie, sa métropole, et au peuple avec lequel il a des liens géographiques et ethniques. Nous voulons espérer que le Gouvernement néerlandais écoutera la voix de la justice et réglera ce problème au moyen de négociations amicales avec le Gouvernement indonésien,

et que l'Assemblée générale prendra les mesures qui conviennent pour réaliser les espoirs des habitants de cette région.

45. Il est un autre problème qui augmente la tension internationale: celui de Chypre. Ce problème est un exemple typique du comportement des puissances coloniales à l'égard des principes de la Charte, et de la manière dont elles font fi des droits politiques et humains d'autres peuples. Le Royaume-Uni ne peut méconnaître le droit juridique et humain que le peuple chypriote a de disposer de lui-même. Là encore, nous voulons espérer que l'Assemblée générale réglera ce problème de façon à garantir au peuple chypriote sa liberté et son droit à disposer de lui-même.

46. L'Organisation des Nations Unies est fondée sur les principes de la protection des nations faibles et sans défense, de la garantie des droits de tous les peuples, de la fin du colonialisme, du maintien de la paix et de la sécurité, et de la nécessité d'assurer le bien-être de l'humanité. Nous espérons sincèrement que la présente session réussira mieux à atteindre ces buts que les sessions précédentes.

47. M. ESIN (Turquie) [*traduit de l'anglais*]: Je veux tout d'abord présenter à sir Leslie Munro mes plus sincères félicitations pour son élection à la haute fonction de Président de cette assemblée. En joignant mon hommage aux sentiments exprimés par d'autres délégations, je tiens à répéter que nous avons tous confiance en ses éminentes qualités pour faire face aux lourdes responsabilités qui vont de pair avec les honneurs et la dignité de cette haute fonction.

48. Je suis également heureux de dire combien ma délégation se félicite de la réélection de M. Hammarskjöld aux fonctions de Secrétaire général. Les remarquables qualités d'homme d'Etat de M. Hammarskjöld ont été universellement appréciées, de même que sa profonde compréhension des problèmes qui se posent à notre organisation. Sa réélection est à coup sûr pour les Nations Unies un événement heureux et de bon augure.

49. La onzième session de l'Assemblée générale s'est terminée il y a une quinzaine de jours; elle avait eu à débattre certains problèmes d'une extrême importance dont les uns concernaient le maintien de la paix, et les autres la défense des droits les plus élémentaires de l'homme. Pendant cette onzième session, l'Assemblée est parvenue à accomplir certaines des tâches qui lui incombaient. Pour certaines autres, elle n'a pas fait de progrès notables. Pourtant, tout au long de ses délibérations, un principe d'une importance vitale a dominé; la nécessité de régler pacifiquement les différends, en toute justice et en sauvegardant la sécurité, a poussé des racines plus profondes dans le cœur des millions d'hommes qui ont suivi nos débats. Espérons que pendant la douzième session, l'Assemblée générale ira plus avant dans cette voie.

50. Un événement heureux qui fait bien présager de l'avenir a marqué les premières délibérations de la session actuelle: le vote unanime qui a fait de la Fédération de Malaisie un nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Pour mes compatriotes, comme pour la majorité des hommes du monde entier, la cause de la liberté et de l'indépendance est l'une de celles qui comptent le plus. C'est donc pour moi un grand honneur et un grand plaisir que de présenter, au nom du peuple et du gouvernement de la Turquie, nos félicitations les plus chaleureuses et nos souhaits de

bienvenue les plus sincères à la Fédération de Malaisie, comme nous l'avons fait l'an dernier pour le Ghana.

51. Parmi les nombreux problèmes d'importance vitale que l'Assemblée doit examiner à la présente session, celui du désarmement revêt une importance primordiale pour la cause de la paix et de la sécurité aussi bien que pour la réalisation du progrès économique et social.

52. La politique de la Turquie, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies, demeure fondée sur la conviction que l'on ne peut pas obtenir une paix durable sans la sécurité et qu'il ne peut pas y avoir de sécurité réelle sans un désarmement général, universel, qui porterait aussi bien sur les armes nucléaires que sur les armes de type classique et qui serait garanti par un contrôle international effectif. C'est le but final que nous devons nous efforcer d'atteindre, et pour cela nous devons être prêts à étudier patiemment toute mesure constructive et progressive qui serait proposée.

53. Nous croyons que des propositions concrètes en ce sens, si elles sont faites dans un esprit de bonne volonté et en toute sincérité, doivent tenir compte de deux éléments fondamentaux, qui sont interdépendants et forment le pilier central autour duquel peut s'édifier progressivement la structure du désarmement. Il s'agit tout d'abord du maintien de la sécurité, et ensuite de la création graduelle d'un climat de confiance mutuelle. Aucun autre point de notre ordre du jour ne touche d'aussi près au destin de l'humanité. Nous désirons ardemment que l'on puisse parvenir ne serait-ce qu'à un commencement d'accord dans ce sens.

54. Il est naturel que la Turquie soit disposée à jouer un rôle, si modeste qu'il soit, dans les progrès accomplis sur la voie du désarmement. La Turquie est une nation profondément éprise de paix. Le peuple turc n'a d'autre aspiration que de consacrer son travail et ses ressources à la réalisation de la prospérité économique et sociale. Si mes compatriotes ont supporté de lourdes charges au titre des armements, ce n'est pas parce qu'ils le souhaitent, mais parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, étant donné la situation où le monde se trouve malheureusement aujourd'hui. Il va sans dire que le peuple turc sera le premier à se féliciter de toute réalisation, même partielle, dans le sens d'un désarmement accompli dans la confiance et la sécurité.

55. Nous estimons que l'adoption de mesures relatives aux armements de type classique aussi bien qu'aux armements nucléaires et que l'institution d'un contrôle international efficace sont indispensables si l'on veut réellement avancer vers la solution de ce problème, où tant de l'avenir de l'humanité est en jeu.

56. Il est à coup sûr extrêmement regrettable que le monde n'ait pas pu encore parvenir à cet état de paix, de sécurité et de stabilité véritables auquel nous aspirons tous, et à la réalisation duquel est dédiée la Charte. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les peuples du monde sont toujours demeurés dans un constant état d'alerte et d'angoisse pour tout ce qui touche à la préservation de la paix, à la défense de leur liberté et de leur indépendance, au maintien de la sécurité et de la confiance, éléments qui sont tous indispensables à la recherche du bonheur et à la réalisation d'un plus haut niveau de développement économique et social.

57. Bien que la menace d'une destruction complète en cas de troisième guerre mondiale pèse lourdement sur toutes les nations du monde, il n'y a cependant aucun endroit de notre globe qui ait davantage à perdre, si la

tion et l'angoisse continuent, que l'immense région que constituent l'Asie et l'Afrique. Les peuples de cette partie du monde désirent ardemment bénéficier du développement technique, de l'industrialisation, d'un niveau économique social et culturel plus élevé, et, avant tout, désirent préserver leur liberté, leur indépendance et leur souveraineté. Et cependant, la tragédie de Corée, l'anxiété qui résulte de certains agissements dans des régions de l'Asie sud-orientale et du Pacifique, ailleurs aussi, et la concentration d'une violente propagande politique ont tour à tour troublé profondément la tranquillité et la stabilité de cette région, dont mon pays fait également partie.

58. A l'heure actuelle, l'attention du monde est fixée sur le Moyen-Orient. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le fait le plus marquant a été, dans le Moyen-Orient, l'accession des pays arabes à l'indépendance et à la souveraineté. Le peuple et le gouvernement de la Turquie considèrent que cet heureux événement est d'une importance primordiale pour l'acheminement des nations indépendantes du Moyen-Orient vers un avenir brillant et prospère.

59. Cette façon de voir n'est d'ailleurs pas nouvelle pour la Turquie. A la fin de la première guerre mondiale, la Turquie a passé, pendant une courte période, par des jours qui comptent parmi les plus sombres de son histoire. Après quatre ans d'une guerre vaine, l'existence même de la Turquie en tant qu'Etat souverain et indépendant s'est trouvée menacée. Dans ces circonstances tragiques, notre chambre des députés a voté, le 28 janvier 1920, une résolution appelée "Pacte national". Plusieurs clauses de ce document proclamaient l'intégrité et la souveraineté des territoires habités par les Turcs. Le premier article proclamait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et réclamait son application à certains territoires habités par des Arabes qui se trouvaient à l'époque sous l'occupation étrangère. Ainsi, pendant les années les plus sombres et les plus difficiles de son histoire, la Turquie a soutenu la liberté et l'indépendance des peuples arabes aussi bien que celles de son peuple.

60. Plus tard, au cours des négociations qui ont précédé le Traité de Lausanne, la Turquie a refusé d'accepter toute clause qui aurait pu, directement ou indirectement, impliquer sa reconnaissance du système des mandats sur des pays arabes.

61. Plus tard encore, en 1932, quand la Turquie est devenue Membre de la Société des Nations, nous avons pris soin de poser comme condition à notre acceptation qu'elle n'impliquerait pas la reconnaissance des mandats exercés sur des pays arabes dans le cadre de la Société des Nations.

62. Aujourd'hui encore, nous considérons que la pleine indépendance et la pleine souveraineté des pays arabes sont l'une des conditions essentielles de la paix et de la sécurité dans le Moyen-Orient, ainsi que de l'évolution progressive de cette région vers un brillant destin.

63. Je pense que ces considérations mettront abondamment en lumière les raisons pour lesquelles l'opinion et le gouvernement de mon pays se sont montrés inquiets de la récente recrudescence des efforts de l'Union soviétique dans le Moyen-Orient en général et en Syrie en particulier.

64. En Turquie, nous éprouvons de l'affection et du respect pour le peuple syrien avec lequel, comme avec toutes les autres nations arabes, nous sommes liés par la culture, la religion et l'histoire. Nous attachons une grande valeur à l'indépendance, à la souveraineté et à

l'intégrité territoriale de la Syrie et nous considérons qu'une Syrie forte, prospère et indépendante, à notre frontière méridionale, est une garantie supplémentaire pour notre propre sécurité.

65. C'est pourquoi mon gouvernement suit avec attention et inquiétude, du point de vue de notre propre sécurité, les événements qui ont récemment eu lieu dans ce pays. Le fait que ces événements aient eu lieu en même temps qu'une campagne de propagande et de fausses allégations qui avait pour but de discréditer mon pays et d'empoisonner nos relations avec nos voisins du sud nous a obligés à faire plus que jamais preuve de prudence et de vigilance.

66. Des allégations de ce genre sont venues d'un pays puissant avec lequel nous avons au nord une longue frontière commune. Si ce même pays devait constituer une réserve d'armes et de munitions sur notre flanc sud, mon gouvernement aurait bien entendu le devoir, à l'égard de son peuple, de mesurer dans le calme et la dignité la signification de cet événement en ce qui concerne notre propre sécurité et de prendre sur notre territoire toutes les mesures intérieures que prennent d'ordinaire tous les pays indépendants qui désirent vivre dans la paix et la sécurité.

67. Je voudrais maintenant en venir à certains aspects de notre tâche au sein de l'Organisation.

68. D'abord et avant tout, ce sont les problèmes relatifs à l'Organisation elle-même et à son évolution future qui se présentent à notre esprit. C'est donc avec une attention toute particulière que nous avons étudié les conceptions exprimées par le Secrétaire général dans l'introduction de son rapport [A/3594/Add.1] pour l'année écoulée. Les observations du Secrétaire général sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies, sur les causes réelles de ses limitations et sur les possibilités qu'elle offre pour concilier les vues de ses membres méritent que nous y prêtions une attention particulière. Entre autres considérations, le Secrétaire général souligne que l'Organisation n'est pas un super-Etat, ni un parlement composé de membres individuellement élus. En dépit de ces limitations, il souligne sa grande valeur comme instrument des négociations et des démarches diplomatiques qui peuvent favoriser la réconciliation. Dans l'ensemble, mon gouvernement approuve les conceptions du Secrétaire général sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies et sur le processus d'évolution qui est en cours au sein de notre organisation.

69. Au sujet de la révision de la Charte, nous partageons également l'avis du Secrétaire général: de simples réformes constitutionnelles ne peuvent suffire à résoudre nos problèmes. Cependant, ma délégation accueillerait favorablement certaines modifications de la Charte, après une étude approfondie et à un moment où régnerait une atmosphère propice. En attendant, nous serions favorables à un petit nombre au moins de changements, réalisables dans un temps relativement court. Parmi ces changements nous appuierions des mesures qui augmenteraient de façon appropriée le nombre des membres du Conseil de sécurité et celui des membres du Conseil économique et social, de façon que les nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies aient une plus large possibilité de participer directement aux travaux de ces organes.

70. L'ordre du jour de la douzième session comprend un grand nombre de questions politiques, sociales et économiques qui attendent les délibérations de l'Assemblée générale.

71. Parmi les questions politiques, la question de Chypre intéresse tout particulièrement mon pays, parce que cette île est située au large des côtes de Turquie et parce qu'une partie de sa population est turque. Nos vues sur cette question étant connues de l'Assemblée générale et un débat devant avoir lieu à la Première Commission, je ne commenterai pas plus longuement ce point au cours de la discussion générale.

72. Dans le domaine économique, mon gouvernement est très désireux de continuer et même augmenter l'action que les organes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les divers gouvernements mènent en vue du développement des régions insuffisamment développées. Les continents d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont aujourd'hui le plus grand besoin d'efforts concentrés dans ce domaine.

73. Je voudrais maintenant me référer à l'Article 52 de la Charte relatif aux accords régionaux et au rôle joué par mon pays conformément aux dispositions de cet article. La Turquie est membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et du Pacte de Bagdad, deux organisations défensives créées dans le dessein de maintenir la paix et la sécurité collective. L'OTAN a déjà contribué de façon remarquable à la sauvegarde de la paix. Le Pacte de Bagdad est destiné non seulement à renforcer la sécurité collective, mais à offrir de nouvelles possibilités de collaboration économique et cultu-

relle entre ses membres, dont la population totale au Moyen-Orient s'élève à 140 millions de personnes. Nous sommes convaincus que les premières mesures prises dans le cadre de cet accord régional sont de nature à conduire à de nouveaux progrès et à favoriser le développement dans les pays de cette région.

74. Avant de terminer mes observations, je tiens à saluer, comme un événement de bon augure, l'ouverture, dans quelques jours, de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ma délégation estime qu'il convient de féliciter tous les membres de l'Assemblée générale de l'heureuse issue des débats qui se sont déroulés à la dixième session au sujet de certains aspects de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les progrès accomplis dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ouvrent des horizons nouveaux à la collaboration internationale, dans un domaine plein de brillantes promesses pour la réalisation d'un plus haut niveau de vie pour tous les peuples du monde. Nous sommes persuadés que les délibérations de la conférence de Vienne seront couronnées de succès.

75. J'espère que la douzième session de l'Assemblée générale nous donnera de nouvelles occasions d'intensifier la coopération internationale.

*La séance est levée à 16 h. 15.*